

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 mars 2021

TENDANT À GARANTIR LE DROIT AU RESPECT DE LA DIGNITÉ EN DÉTENTION - (N° 3973)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 80

présenté par
Mme Moutchou

à l'amendement n° 73 de Mme Abadie

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 2, après le mot :

« personne »,

insérer le mot :

« détenue ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision